

Conseil Municipal du 10 avril 2017

Délibération N° 3 & n° 29

Objet : Révision des tarifs de : - l'ACMSH de la Burthe

- Des salles citoyenneté
- Tarifs des sports ...

Monsieur le maire, chers collègues,

Si j'interviens sur cette délibération, c'est avec le souci, de faire référence aux divers tarifications sous condition du quotient familial qui, celles-ci, doivent sur le principe s'adapter au plus près, des revenus des familles les plus modestes et des ressources de nos floiracaises et floiracais.

Pour une juste répartition des tranches tarifaires :

Après l'élection de la nouvelle équipe municipale, notre groupe a sollicité, une révision et une réflexion globale sur les tranches tarifaires indiquées, déplorant certaines disparités et élargir l'analyse à l'ensemble des actions et disciplines proposées.

Mon collègue J.Cl. Galan, a d'ailleurs en 2016 rappelé, cette exigence de constituer un groupe de travail ou commission spécifique, qui, se pencherait sur le sujet afin d'éviter les effets de seuils encore rencontrés et souhaitant ainsi, une nouvelle répartition de ces tranches.

Sans être long ! seulement deux exemples :

En ce qui concerne les « **tarifs séjours** », c'est notamment le cas, pour les tranches de, **460 à 650** et **650 à 850**. Ces deux tranches représentent des progressions tarifaires de 40 à 45 %, quand la moyenne pour toutes les autres tranches est de 20 à 25 %.

Ou encore s'agissant des tarifs de l'ACMSH (la Burthe) ou ceux des « **salles de citoyenneté** », on constate pour les tranches **850 à 1050** et **1050 à 1300**, une évolution des tarifs à la journée de 25 à 57 % alors que la moyenne des autres lignes tarifaires ont des paliers de 12 à 20%.

Il est à noter que ces tranches citées et liées aux quotients familiaux, sont une grande proportion de la constitution des familles rémunérées sur la base du salaire minimum ou s'approchant du salaire médian (des français) avec un ou deux enfants.